



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 16 juin 2016**

Délibération n°2016-013

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 juin 2016

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT la proposition d'ordre du jour

Article unique

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte l'ordre du jour de la séance du 16 juin 2016 sans modification.

Le président de séance

Michel MOLY
Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion



12^e CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

ORDRE DU JOUR

Date : 16 juin 2016

Lieu : Argelès-sur-Mer

13H30 : Accueil des participants

14h00 : Ouverture de la séance du Conseil de gestion

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Informations sur les événements et réunions en inter-session
3. Approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 9 février 2016
4. Avis sur dix dossiers Concours de pêche
5. Approbation de la création d'un groupe de travail SAFRAN
6. Informations sur les projets
7. Points divers

17h00 : Clôture de séance